

L'INTEGRATION SCOLAIRE ENTRE REVE ET REALITE

Annette Gorouben

Je vous remercie, ainsi que Monsieur Plaisance, de me permettre aujourd'hui d'apporter ma vision très pragmatique de l'intégration des enfants sourds en milieu ordinaire, de faire valoir mes interrogations prudentes quant à certaines improbables équations affirmées à la fois par le milieu médical et le besoin des États d'alléger le poids du coût des handicaps. Il est vrai que cette surdité invisible, mais « perceptible » dès lors que la communication entre personnes sourdes et entendantes est en jeu, comporte d'indispensables et coûteux aménagements pour être compensée, et nous en verrons diverses facettes. La surdité est un « handicap partagé » en ce sens qu'elle suscite chez l'autre, l'entendant, une gêne à s'exprimer, une recherche non naturelle de formulations.

Une jolie formule « l'égalité des chances » a été inventée. Cela veut dire, je crois, en résumant : « donnez à ceux qui sont en difficulté ce qu'il faut pour qu'ils vivent au mieux leur condition, qu'ils fassent fructifier leurs talents. Et bénéficient du savoir offert à tous... » Il est bien dit dans la loi 2005 : adapter aux besoins, et cette adaptation aux besoins n'est pas toujours évidente. La surdité, par sa nature et son invisibilité, par le fait qu'il existe une réelle communauté sourde, la création d'une langue signée par cette communauté, rend tout raccourci historique inévitablement lacunaire et insuffisant.

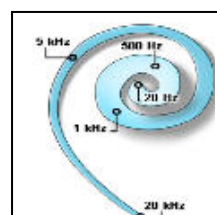
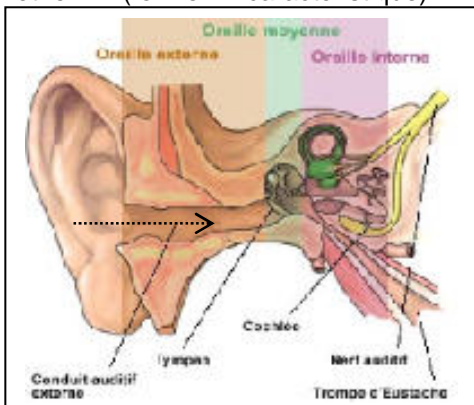
Avant même de commencer cette intervention, je propose de vous apporter quelques éclaircissements concernant la surdité elle-même, les différentes surdités auxquelles vous pouvez être confrontés, les techniques de réhabilitation de l'audition et les moyens et techniques de communication utilisés actuellement dans l'éducation des sourds. J'ai essayé de faire court : mais la complexité de ce handicap est telle qu'il aurait fallu beaucoup plus de temps pour en faire percevoir toutes les facettes.

I/ Quelques notions d'anatomie et physiologie de l'audition :

Entre Pythagore (VI^e siècle av. J.-C.) qui comprit que le son était une vibration et la compréhension du réel fonctionnement de l'audition avec Alfonso Corti qui identifie les petites cellules ciliées transmettant l'énergie électrique vers le nerf auditif, il s'est écoulé quasiment un millénaire. Et pour comprendre que l'absence de langage pouvait être liée à l'absence d'audition, il s'est encore écoulé trois siècles. C'est si vrai que durant longtemps on a pu parler des sourds, des muets et de ceux, les sourds-muets, qui étaient atteints de la double infirmité.

C'est dire la complexité de cet organe bien particulier du corps humain, l'oreille, dont nous devons comprendre le fonctionnement.

Pour faire court, suivons le trajet du son. L'oreille est composée de trois parties : *l'oreille externe*, comportant le pavillon, ouverture de l'entonnoir concentrant le son en voie aérienne (les vibrations) vers le conduit auditif jusqu'au tympan. Celui-ci, entrant en vibrations, les communique à *l'oreille moyenne* constituée dans la caisse par trois osselets qui la meublent : le marteau adossé au tympan, l'enclume et l'étrier (forme caractéristique) lui-même adossé aux fenêtres de *l'oreille interne*.



Des aigus vers les graves autour de l'axe central et de bas en haut de la cochlée



Cochlée et canaux semi-circulaires en volume (sous membrane)

Cette partie mécanique, aérée par la trompe d'Eustache, va servir de transformateur d'impédance au son alors en milieu osseux, pour le transmettre à l'oreille interne. Les vibrations, transmises à leur tour par l'étrier dans un mouvement de va-et-vient, vont faire onduler le liquide qui baigne l'intérieur de l'oreille interne et ainsi mouvoir plus ou moins vite, selon les fréquences, la membrane basilaire mobile accrochée à l'axe central osseux de la cochlée. Celle-ci va ainsi caresser les cellules ciliées de l'organe de Corti. Ces cellules ciliées empilées sur la partie solide visible autour de l'axe, transforment à leur tour les vibrations en influx nerveux communiqué au nerf auditif, qui transfère les données vers le cerveau par des circuits complexes où le son sera analysé, en orienté vers les centres du langage. Tout cela se fait avec une grande rapidité dont nous n'avons aucune conscience. Notre équilibre est garanti par la bonne marche d'une autre partie de l'oreille interne, les canaux semi-circulaires, orientés selon les trois plans de l'espace.

Ce qui concerne l'oreille externe (une malformation du pavillon, du conduit auditif ou du tympan), est réparable chirurgicalement. Un mauvaise mobilisation des osselets due à une otite séreuse (jusqu'à 40 – 45

db de perte) se rétablit grâce à la thérapeutique, une malformation peut être réparée chirurgicalement. Ce qui touche l'oreille interne est bien plus délicat.

Les cellules ciliées lésées ne peuvent être, suivant nos connaissances actuelles, « ressuscitées ». Les parties inopérantes vont concerner tel ou tel champ de fréquences, parfois, dans les surdités profondes, elles ressemblent à un champ de blé couchés après l'orage. Le nerf auditif comporte quelques 40.000 fibres nerveuses et l'appareillage le plus performant ne peut remplacer une audition normale. C'est dire la complexité d'un organe que nous utilisons sans nous rendre compte de sa fragilité et combien l'altération de l'organe de Corti peut engendrer de difficultés.

C'est la synergie entre audition, phonation (soufflerie des poumons+organes de la phonation, lèvres et langue) et commandes cérébrales qui constitue la « boucle audi-phonatoire » permettant la parole normale. Toute altération de l'une de ces structures a une influence différente sur le langage parlé.

Les surdités peuvent être congénitales, héréditaires ou acquises. Certaines surdités syndromiques associent des malformations visuelles, rénales, cardiaques, psychomotrices ou une déficience intellectuelle nécessitant un suivi particulier. Certaines vont être d'emblée à leur apogée, d'autres seront évolutives et s'aggraveront au fil du temps. 90 % des enfants sourds ont des parents entendants.

II/ Les surdités et leur impact sur le langage oral

Pour faire simple, je dirai qu'il existe pratiquement autant de surdités que de sourds !

Classification des surdités		Intensité	Sensation auditive	Cause du bruit
		20 db	Bien perceptible	Voix chuchotée
<i>Perte</i>	<i>Types de surdités</i>	60 db	Confortable	Conversation
20 à 40 db	Surdités légères	80 db	Fatigant	Rue passante
40 à 70db	Surdités moyennes	100 db	Très inconfortable	Tondeuse, marteau piqueur
70 à 90 db	Surdités sévères	140 db	douloureux	Petit avion au décollage
90 et au-delà	Surdités profondes (à nuancer selon la courbe)	180 db	Intolérable	Fusée, jet

Avec ces derniers tableaux, on peut comprendre qu'un sourd porteur d'une perte de 70 à 80 db, testé au casque, dans une cabine spéciale silencieuse, se situe au-dessous du langage parlé. Il faudra une amplification importante pour que la parole de 60db lui parvienne « confortablement », dans le bruit ambiant et en fonction des cellules non lésées amplifiables. Il reste aussi vrai que deux enfants présentant la même courbe sur leur audiogramme n'auront pas obligatoirement les mêmes performances orales, ni la même réception du message parlé.

Il est évident que plus la perte auditive est profonde, moins l'accès au langage oral est possible sans aides techniques. Le problème posé par la surdité est donc essentiellement un problème de communication par le langage oral, les langues des signes, visuelles, passant par le canal non lésé ne posant aucun problème pour les sourds. Concernant la communication orale, cela veut dire qu'il importe que des aménagements particuliers soient créés pour que l'élève sourd puisse suivre l'enseignement dispensé dans une classe ordinaire.

a) Les réhabilitations techniques proposées sont actuellement de deux ordres :

- *des prothèses externes conventionnelles* numériques des deux oreilles pour tenter de restituer la stéréophonie : elles n'amplifient que ce qui reste.
- *des prothèses internes ou implants cochléaires*, nécessitant une intervention chirurgicale et certaines précautions d'emploi. Ce sont des électrodes insérées dans la cochlée, suivant la courbe de la cochlée, dont une partie externe, ajustée à la partie interne par l'intermédiaire d'aimants placés de part et d'autre du cuir chevelu, stimulent directement le nerf auditif. Elles ne restituent pas non plus une audition normale. Leur fonctionnement est fort différent de celui des prothèses conventionnelles : l'implant induit une perception différente, non l'amplification de l'existant. On implante généralement en France qu'une seule oreille, l'autre étant stimulée par une prothèse conventionnelle pour tenter de rétablir la stéréophonie.

On choisira la prothèse la mieux adaptée à l'enfant : prothèses externes dans les surdités moyennes et sévères et, actuellement, après un essai avec des prothèses numériques conventionnelles, et en fonction des résultats, les médecins ORL conseillent des prothèses internes pour les surdités profondes (voire sévères si besoin).

La pose d'implants cochléaires rencontre encore une farouche opposition de nombreux sourds gestuels adultes et renvoie à l'Histoire de la surdité et des langues signées, aux controverses qui ont partagé les professionnels de la surdité durant plus d'un siècle et les divisent encore, et par voie de conséquence, atteignent les parents d'enfants sourds.

Nous n'avons malheureusement pas le temps d'évoquer ici cette histoire passionnante et bien souvent dramatique et renvoyons les personnes intéressées aux multiples publications que l'on peut trouver en

librairie. Nous pouvons au moins dire que les langues signées sont le témoignage de l'extrême adaptabilité de l'être humain et de son génie créatif, de son impérieuse nécessité de communiquer avec autrui.

En France, la langue des signes est pratiquée par 80.000 personnes sourdes, et 90% des sourds se marient entre eux.

Quel que soit le type de prothèses utilisées, il faut insister sur le fait que celles-ci ne restituent jamais une audition normale : la compréhension du message parlé est dépendante de la distance, du bruit ambiant, du nombre de personnes présentes, de la qualité acoustique de la pièce (sonore ou réfléchissante si elle est vitrée, provoquant des distorsions, etc.), de la personne sourde elle-même et de sa propre capacité de discrimination. La conversation à plusieurs demeure difficile, et surtout le repérage des sons dans l'espace. Certains bruits vont occulter totalement le langage parlé et les adultes devenus sourds implantés indiquent que, curieusement, ils sont tantôt entendants, tantôt sourds profonds selon l'environnement, à la différence de celui qui possède une audition normale. L'oreille normale a la faculté de sélectionner ce qu'elle veut entendre, les prothèses non. La source spatiale du son n'est pas toujours repérable. Les implants sollicitent des « paquets » de terminaisons nerveuses alors que nous en possédons environ 40.000. Néanmoins, pour les sourds profonds, c'est un indéniable progrès technique.

L'éducation à la parole des enfants sourds sévères et profonds reste encore délicate, la compréhension et l'expression pas toujours acquise parallèlement. Ces enfants apprennent à parler non par imprégnation comme les entendants, mais par enseignement.

Si les progrès techniques permettent des prothèses plus performantes, il faut toujours que les enfants sourds puissent s'aider du décodage apporté par la lecture sur les lèvres et les techniques utilisées en éducation de la parole. Les voix ne sont pas toujours dominées, la prononciation difficile pour certains sourds profonds. Tous les enfants sourds bénéficiant des implants cochléaires ne deviennent pas des locuteurs et « écouteurs » sans obstacles.

b) La notion d'intelligibilité de la parole :

Elle fonctionne dans les deux sens :

- du sourd vers l'entendant par le contrôle qu'il a acquis sur sa voix, la qualité de son articulation, sa phonation. Cette maîtrise peut demander de très longues années. Certains sourds profonds n'y parviennent pas, bien qu'ils aient une réelle capacité de parole. Le contrôle médiocre de leur voix les rendent parfois incompréhensibles et surprenants pour celui qui n'est pas habitué aux voix des sourds.
- de l'entendant vers le sourd par le soin qu'il prendra à parler clairement, en articulant sans ostentation, sans mimique exagérée, sans élever la voix de façon outrancière, en se situant à bonne distance, plutôt de face pour que le sourd puisse s'aider des mouvements des lèvres, etc.. Cela reste une obligation.

c) La communication en classe :

- Elle peut être simplement orale en fonction des capacités auditives et expressives de l'élève et en tenant compte même pour les surdités moyennes/sévères des impératifs énumérés au dessus.
- Elle peut être soutenue par une technique, le LPC ou langage parlé complété, mouvements de la main et des doigts près de la bouche, destinés à lever les sosies labiaux, c'est-à-dire les images semblables que produisent certains mots lors de la lecture sur les lèvres, par exemple « chapeau, chameau, jambon » qui présentent la même image en lecture labiale, les mots étant différenciés par le contexte, donc avec recours à la suppléance mentale. Cette technique nécessite un(e) codeur(se) qui double l'enseignant en totalité
- Certains moments peuvent être traduits en Langue des Signes Française (LSF) lorsque l'élève est bilingue pour aider à la compréhension, ce qui nécessite un interprète dans la classe, ou un travail en binôme quand cela est possible.
- L'enseignant peut utiliser un micro HF qu'il portera en collier si l'élève peut recevoir sa voix avec ses prothèses
- La classe pourra être équipée d'une boucle magnétique pour aider à la perception de la voix par les prothèses.

III/ Quel est donc le sort des enfants sourds dans cette réalité hétérogène ?

- le choix des termes :

J'ai choisi à dessein d'utiliser le terme *intégration* plutôt que *scolarisation*. Pour expliquer cela, je renvoie à l'étymologie du mot « scolarisation » : action de donner une éducation scolaire, permettant l'acquisition d'un savoir, d'être initié à une culture. L'on pourrait également utiliser le terme « inclusion » qui, en bonne logique, indique qu'il s'agit de la présence d'un corps étranger dans un ensemble homogène : vérité première puisque être sourd n'est pas être entendant.

Peut-on dire par ailleurs que les enfants sourds qui reçoivent une éducation en milieu spécialisé ne sont pas scolarisés ? Je ne le pense pas, car ils suivent un programme directement inspiré de l'Éducation Nationale avec un aménagement en nombre d'élèves, temps de travail, méthodologie spécialement adaptée

à leurs besoins. Dans le cadre du CAMSP que j'avais dirigé, certains enfants partaient à 6 ans en sachant lire, ils avaient travaillé sur les expérimentations de mathématique et de logique, avaient reçu, mimé, commenté nombre d'histoires et n'étaient absolument pas hors « scolarisation », tout en recevant l'éducation orthophonique et en LSF dont ils avaient besoin, l'intégration dans l'école n'apportant pas ce bagage par la force des choses...

Longtemps, le reproche a été fait au milieu spécialisé de donner un enseignement limité et en déphasage avec celui dispensé par l'école. Ce fut vrai. L'idée du « manque » a dominé l'éducation des jeunes sourds. Ces projections en creux de l'enfant sourd, des projets éducatifs inadaptés ont conduit à créer des générations de sourds incultes depuis 1870, lorsque le seul moyen d'accéder à la culture ne passait que par la voie orale. Il faut savoir qu'en 1980, au moment où j'ai créé l'établissement « bilingue » que j'ai dirigé durant vingt-cinq ans, seulement 1,87 % des sourds entraient dans le secondaire. Actuellement, on compte de nombreux sourds bacheliers, les appareils auditifs ont fait de gros progrès, les techniques d'apprentissage également et les enfants sont suivis très jeunes, en éducation précoce, dès le diagnostic de surdité posé. Mais sans les parents...

- **les discours autour de l'enfant sourd**

L'enfant sourd est au cœur de nombreux regards croisés et par conséquent, de discours antagonistes parfois, on peut même dire souvent :

- le discours médical dont la vision est uniquement réparatrice, avec une approche réductrice du sourd vu à partir de ses manques
- celui des pouvoirs publics dans la perspective d'atténuation des coûts générés par ce handicap invisible mais coûteux à cause des équipements communicationnels onéreux qu'il provoque (appareils, chirurgie, éducation), ainsi que le personnel spécialisé nécessaire.
- celui des parents dont le désir de « normalité » est bien compréhensible, mais pas toujours réaliste ;
- celui des orthophonistes, des éducateurs qui prônent la prudence concernant une vision trop simpliste des problèmes posés par la surdité ;
- celui des sourds qui souhaitent aller à l'école ordinaire, mais qui très souvent évoquent leur solitude dans une classe d'entendants, et parfois s'épuisent à cause de l'effort demandé ;
- ne connaissant pas celui de l'école, il semble néanmoins, à mon avis, qu'elle ne peut tout faire, sachant que déjà elle est en difficulté...

Je désire attirer l'attention sur le fait que ces enfants sourds travaillent plus qu'aucun syndicat ne le permettrait : ils préparent les cours du lendemain, travaillent en classe, reprennent le soir ce qu'ils ont appris dans la journée, tout en préparant les cours du lendemain... Anticiper, répéter, anticiper de nouveau. Une grande part de ce travail se fait à la maison, soit avec l'aide d'un des parents (souvent les mères cessent de travailler) ou d'un répétiteur « spécialisé ». L'implication parentale est, dans le cadre complexe de ce handicap qui touche le langage chez des enfants dont l'intelligence est intacte la plupart du temps, prépondérante.

Si l'enfant sourd n'a pas ce milieu familial très soutenant – beaucoup plus qu'un enfant ordinaire –, il est rare qu'il puisse suivre la classe et être maintenu en intégration si sa surdité est importante.

Si l'enseignant est de dos, au tableau, ou se promène dans la classe, quelle que soit la prothèse utilisée, l'enfant ne peut suivre ce qui est dit. Quel que soit le moyen prothétique utilisé, il faut savoir que ces enfants sourds de naissance n'ont reçu aucune stimulation langagière durant un temps plus ou moins long, pour certains jusqu'à 2 ou 3 ans. C'est l'implicite du discours qui va bien longtemps leur échapper...

Si l'implant qui apporte à environ 45 % des enfants sourds opérés un très réel confort auditif, il ne leur donne pas malgré tout la possibilité de glaner des informations en attention flottante, comme les entendants. C'est une notion très importante qu'il faut avoir à l'esprit. Cela veut dire que l'équation : surdité + implant = audition normale = intégration est absolument fautive. Cela est valable pour certains enfants, mais absolument pas pour tous. Ces enfants restent sourds. Leur laisser croire qu'ils deviennent entendants grâce aux implants est un leurre. En cas de panne, de nécessité d'une nouvelle intervention, c'est fort difficile pour eux. Ils sont de nouveau jetés dans le silence. Si la réparation requiert un temps long et qu'ils n'ont pas de moyen de communication manuel de compensation durant ce temps, cela replonge toute la famille dans la réalité difficile de la surdité et l'incommunicabilité.

Comme nous l'avons dit, pour la plupart des enfants sourds, l'intelligence n'est pas en cause. Je trouve personnellement que ces enfants sont particulièrement solides si l'on considère ce à quoi ils sont confrontés, les frustrations innombrables, les pressions éducatives qu'ils ont à subir.

- **Les auxiliaires de vie (AVS), les CLIS, ...**

Tous ceux qui connaissent bien la surdité savent quel est le temps nécessaire pour en comprendre les sinuosités, les implications. Je ne pense pas qu'une AVS qui a reçu une formation de trois mois concernant tous les handicaps, sans connaissance préalable de la surdité, des moyens palliatifs, soit à même d'aider efficacement un jeune sourd. La CLIS qui rassemble plusieurs jeunes sourds, aidée par des professionnels de la surdité, me semble être une solution intéressante.

Je regrette la disparition des classes annexées. Il a été dit que rassembler plusieurs enfants sourds les plaçait en situation de ne pas se mêler aux autres enfants. Certes, cela est vrai aussi. Mais a-t-on mesuré la solitude d'un enfant sourd profond seul dans la classe d'entendants ? Il me souvient d'un jeune père me

disant un jour « J'ai toujours été intégré, je n'ai jamais rencontré de sourd durant mon parcours. Je me suis senti si seul... Pourriez-vous, Madame, m'aider à rencontrer des sourds ? »

- **Les relations avec les parents.**

C'est un chapitre fort délicat : nous connaissons tous ces parents d'enfants en difficulté qui exercent sur les professionnels des sollicitations incessantes. Leur enfant est unique et doit requérir toute l'attention de l'enseignant... Or la surdité d'un enfant touche tous les membres de la famille : les frères et sœurs, les grands-parents, tous les proches. Le fait qu'elle induit ces difficultés communicationnelles laisse entendre l'investissement que nous demandons aux parents. Selon l'option éducative qu'ils auront choisie, il leur aura fallu apprendre une technique (le LPC) ou/et une langue (la LSF). Tous les parents ne peuvent y parvenir. Cela peut expliquer leur forte demande à l'égard de ceux qui vont avoir à s'occuper de leur enfant : ne pas laisser celui-ci dans une trop grande incertitude. Le fait qu'un enfant parle assez bien ne veut pas obligatoirement dire qu'il comprend bien. L'expression et la réception, donc la compréhension, sont deux choses différentes. Ces enfants ont appris à parler par enseignement orthophonique et non par imprégnation comme les enfants entendants. Des erreurs de compréhension, d'interprétation des homophones, des paires minimales vont être tributaires de la distance, de l'articulation du locuteur. C'est dire combien nous avons besoin des parents, de leur aptitude à aider leur enfant sourd, de leur capacité à suivre ses progrès. Leur désir de normalité peut être aussi parfois un frein à leur appréhension des besoins réels de leur enfant. Le fait qu'un enfant, pour toutes sortes de raisons, ne s'adapte pas à une scolarité en milieu ordinaire et soit renvoyé au milieu spécialisé peut être vécu par les parents comme un échec et non comme un changement nécessaire au bon équilibre de leur enfant. Tout notre travail est de leur faire comprendre cette nécessité-là en valorisant la notion de besoin et en annulant la notion d'échec.

Les parents d'enfants implantés ont souvent l'illusion de la normalité, ils ne tiennent pas assez compte des difficultés de l'enfant, de sa fatigabilité. Ils oublient parfois, disent-ils, qu'il est sourd, à cause de sa meilleure expression vocale. Ils peuvent exercer une pression sur les enseignants pour que l'enfant reste en milieu ordinaire et c'est à l'école de se montrer vigilante. De même qu'un enfant dont la surdité est survenue bien après l'acquisition du langage oral pourra laisser croire, parce qu'il « parle bien », qu'il comprend bien et sera taxé, comme le disait une maman, de « ne pas écouter ». Une bonne intégration scolaire est celle qui tient compte de tous ces impératifs, reste attentive aux besoins de l'enfant.

Les parents d'enfants sourds peuvent être entendants ou sourds. Il s'agit alors d'aménager des moments d'échange, de se faire aider par les professionnels de la surdité, ou par des interprètes si les parents sont des sourds pratiquant la LSF, afin que comme tout parent, ils soient correctement informés de la vie de l'école, de ses exigences, de ce que l'école peut faire ou ne pas faire, de l'évolution de leur enfant dans la classe.

IV/ Qui intégrer ? Comment ?

La plupart des jeunes enfants sourds sont actuellement inscrits dans les maternelles, puis dans les écoles primaires. Si, dans les petites classes, on peut parler de « socialisation » (à la condition de ne pas voir ces enfants hors jeu dans les cours de récréation), ou de jeux communs en classe, très vite on en arrive à la notion d'acquisition de savoirs. Et là, il faut être attentifs à ce que les enfants profitent réellement de l'enseignement qui leur est donné : généralement, un jeune enfant sourd ne dit pas qu'il n'a pas compris, et contrairement à l'enfant qui entend, ne le montre pas. Qu'il ne dérange pas la classe par sa présence ne veut pas obligatoirement dire que ce qui est dit par l'enseignant ne lui passe pas à distance de ses oreilles, bien au-dessus de la tête. Ainsi que l'affirme une collègue qui a une longue expérience de l'intégration des enfants sourds en milieu ordinaire : « On pourrait croire qu'il est plus facile de scolariser un sourd bien oralisé, mais il faut se garder de croire que la maîtrise de la langue est assurée. ». L'accès au sens, à l'implicite restent l'obstacle majeur.

L'accès à l'écrit est une nécessité vitale pour les sourds, sachant que c'est par la lecture qu'il va conforter sa langue orale, qu'il pourra acquérir la culture et les connaissances. Sans cet accès à l'écrit qui a caractérisé durant trop longtemps la scolarisation des sourds, une vie autarcique de la pensée est inévitable.

L'intégration scolaire, si elle est bien menée, peut être favorable au développement du jeune sourd si l'on prend en compte les précautions nécessaires.

Dans le cadre scolaire, il ne faut pas oublier qu'on ne peut imposer à un enseignant réticent, dans une classe surchargée, la présence d'enfants qui requièrent un supplément d'attention, sans courir à l'échec. A chaque fois que nous avons dû intégrer de jeunes enfants en école maternelle, il a été nécessaire d'aider les enseignants à mieux comprendre comment ils pouvaient s'y prendre avec un enfant qui entend mal ou peu, à acquérir des « trucs » qui simplifient les échanges, à présenter les parents, et surtout... prendre du temps dans les débuts pour échanger et aider l'enseignant. Nous pensons que le nombre d'enfants, surtout s'ils sont agités, peut être une entrave au bon déroulement d'une intégration. Et qu'il faut en tenir compte...

CONCLUSION

L'école ne pourra pas accueillir tous les enfants sourds, comme elle ne pourra pas accueillir tous les enfants porteurs de handicaps. Il faut user d'une certaine prudence pour évaluer correctement à quels enfants l'intégration peut être profitable, prendre garde à l'illusion de leur compréhension quand ils ne disent

rien ou qu'ils parlent bien, éviter la surstimulation qui peut leur être tout aussi nocive que le manque de stimulation, se poser la question de leur isolement dans une classe d'entendants. Dans une classe à petit effectif, l'enseignant peut avoir un regard sur ces enfants en difficulté à la condition qu'ils ne fassent pas écran.

Je peux relater cependant une anecdote d'intégration positive de très jeunes enfants sourds dans une école du quartier où nous exerçons. Notre centre était « bilingue », cela veut dire que les enfants recevaient de la langue des signes en quantité suffisante pour être de vrais locuteurs gestuels vers l'âge de trois ans, et en parallèle l'éducation orthophonique à la parole orale (j'ajoute, pour ceux qui en doutent encore, que le bilinguisme n'empêche nullement de faire de bonnes études : je viens de suivre avec plaisir la soutenance de thèse en pharmacie d'une des premières « bilingues » suivie dans le CAMSP que je dirigeais). Une de nos jeunes éducatrices sourdes allait une fois par semaine dans cette classe donner un cours de langue des signes aux enfants entendants. Ce fut une expérience passionnante : nous avons pu remarquer que ces jeunes enfants entendants de quatre ans, en plein âge exubérant, se montraient particulièrement attentifs, dans le silence et la concentration, tendus vers l'imitation et la compréhension des signes dispensés par la jeune éducatrice sourde. Et que cela avait un impact positif sur la journée... à méditer !

Nous pouvons pour terminer visiter le pays d'Utopie...

Il était une fois un pays de cocagne où tous les enfants naissaient dans des familles aisées, cultivées, sereines. Les parents y étaient aimants, soutenant, stimulants. Harmonie et équilibre régnaient alentour. Les enfants vivaient ainsi une enfance heureuse emplie de découvertes joyeuses, et l'école qui les accueillait était un lieu si agréable que les enseignants, imprégnés de cette ambiance paisible, avaient tout le temps, le dynamisme et l'énergie nécessaires pour s'adonner à leur noble mission, celle d'emplir les jeunes têtes blondes (ou brunes) de ce Savoir comportant la transmission de la culture de leur pays, l'ouverture sur le monde, la découverte de leur planète.

Il arrivait cependant que certains enfants naissent avec un handicap et que, dans ce joli royaume d'Utopie, cela ne fasse pas problème parce que leurs besoins pouvaient réellement être pris en compte. Et une jolie formule « l'égalité des chances » y fut inventée. Cela voulait dire, je crois, donnez à ceux qui sont en difficulté ce qu'il faut pour qu'ils vivent au mieux leur condition, qu'ils fassent fructifier leurs talents. Et bénéficient du Savoir offert à tous...

Peut-être qu'au bout du compte nous ennuierions-nous dans ce monde aseptisé...

Fort heureusement pour notre distraction, nous ne vivons pas en Utopie et notre réalité est tout autre : nous naissons et plongeons derechef dans une réalité complexe, diverse, riche de surprises, parfois brutale, mortifère, vraiment épuisante, mais du moins jamais monotone.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Ce qui concerne la langue des signes :

« Art. L. 312-9-1. — La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à favoriser son enseignement. Il est tenu régulièrement informé des conditions de son évaluation. Elle peut être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle. Sa diffusion dans l'Administration est facilitée. »

« Art. L. 112-2-2. – Dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française est de droit. Un décret en Conseil d'État fixe, d'une part, les conditions d'exercice de ce choix pour les jeunes sourds et leurs familles, d'autre part, les dispositions à prendre par les établissements et services où est assurée l'éducation des jeunes sourds pour garantir l'application de ce choix. »

« Art. L.... - La langue des signes française et le braille sont reconnus comme des langues à part entière. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à la diffusion de ces deux langues au sein de l'Administration et des établissements d'enseignement scolaire, ordinaires et spécialisés. Elles peuvent être choisies par les élèves comme "langue vivante étrangère" ou comme matière optionnelle au baccalauréat, ainsi qu'aux examens et concours publics¹. » *(on remarque que le braille, écriture en relief pour les non-voyants est à tort considéré comme une langue)*

¹ Séance du 1er mars 2004 (compte rendu intégral des débats), Sénat.